

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'approbation d'un projet de convention à conclure entre la Direccte, Pôle Emploi, Arcos - Socos, la Région et le Département du Bas-Rhin pour répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par SOCOS et ARCOS dans le cadre de la construction de l'autoroute A355 de Contournement Ouest de Strasbourg,

Rapport n° CP/2019/092

Service gestionnaire:

L650 - Service accès à l'emploi

Résumé :

Le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion met le "Circuit court de l'emploi" et le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité Active au cœur des priorités du Département du Bas-Rhin.

Parce qu'il n'y a pas de retour à l'emploi sans partenariat avec les entreprises et les acteurs du service public de l'emploi, le Département apporte une offre de services spécifiques aux entreprises qui recrutent.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention à conclure entre la Direccte, Pôle Emploi, Arcos - Socos, la Région et le Département du Bas-Rhin afin de répondre aux besoins de main d'oeuvre des entreprises intervenant dans le cadre de l'opération de construction de l'autoroute A355 de Contournement Ouest de Strasbourg (COS) et de favoriser la formation et le recrutement de publics éloignés de l'emploi, et notamment de bénéficiaires du RSA

La lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées constitue une des priorités du Département du Bas-Rhin.

Dans le cadre du plan départemental pour l'emploi et l'inclusion et du "circuit-court pour l'emploi" (CD/2018/028), le Département du Bas-Rhin affirme la priorité donnée au retour à l'emploi des allocataires du RSA. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif, mobilisant plusieurs leviers complémentaires, par le biais de l'équipe "emploi" du Département.

La mission de coordination du Département dans le cadre des politiques d'insertion :

- l'information des entreprises locales (petites et grandes), des collectivités territoriales, des associations, sur les dispositifs d'aides existant pour les employeurs qui recrutent des allocataires du RSA;
- la prospection d'offres d'emploi et la constitution d'un réseau d'employeurs d'un même territoire ou d'une branche professionnelle ;
- le positionnement de candidatures d'allocataires du RSA auprès d'employeurs : des échanges réguliers avec Pôle emploi et avec les structures d'insertion, connaissance des dispositifs d'insertion et aptitude à identifier les allocataires du RSA en capacité de prendre un emploi ;

- la préparation des BRSA aux entretiens de recrutement, tutorat après la prise de fonction pour accompagner les personnes recrutées dans leur parcours professionnel et anticiper les difficultés et les ruptures : information sur les droits et devoirs d'un salarié, médiation, règlement des freins au maintien dans l'emploi, etc.

En 2017, les dispositifs animés par le Département ont permis une remise à l'emploi de 4 316 bénéficiaires du RSA, dont 912 par l'équipe « emploi » du Département, et ce malgré la forte diminution du nombre de Contrats d'Insertion.

Fort de ces résultats, et d'un partenariat solide avec les acteurs institutionnels, et en premier lieu Pôle Emploi, et les entreprises, le Département du Bas Rhin souhaite aller encore plus loin dans sa stratégie d'accompagnement vers et dans l'emploi, au travers de la possibilité pour le Département de collaborer, en concertation avec la Direccte, Pole Emploi, la Région et les entreprises intervenant dans la construction de l'autoroute A355, afin de permettre la formation et l'embauche de demandeurs d'emploi, et plus particulièrement des bénéficiaires du RSA.

L'objectif du projet de partenariat est d'agir en concertation pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les meilleures conditions et avec l'appui des compétences locales en termes de recrutement de formation initiale et continue, d'insertion, dans une dynamique de développement économique et de sécurisation des parcours.

Pour ce faire, les acteurs du service public de l'emploi ont convenu de mettre en place une organisation efficiente visant à :

- créer les conditions optimales pour un bon avancement du projet de la phase construction jusqu'à la phase d'exploitation;
- faciliter un bon partage de l'information ;
- assurer une mobilisation efficace et cohérente des ressources du territoire régional et/ ou départemental en matière d'emploi, de formation et d'insertion afin de répondre aux besoins du concessionnaire;
- favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des publics prioritaires (jeunes en difficulté d'insertion, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée...).

A ce titre, il est proposé que le Département s'engage à :

- mobiliser le réseau des référents et prescripteurs des actions d'insertion pour aider, en particulier dans le cadre du RSA, à l'identification des publics souhaitant intégrer un parcours de formation, qualification et d'emploi;
- mobiliser les acteurs de l'insertion, en particulier les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique, en lien avec l'Etat et la Région;
- confier le suivi de cette opération à un conseiller emploi spécialisé ;
- assurer la diffusion des offres d'emploi via la plateforme Job connexion ;
- orienter les publics vers les sessions collectives d'information ;
- participer à toutes les réunions du comité technique ;
- fournir des éléments permettant aux entreprises et à Pôle Emploi de dresser un bilan qualitatif et quantitatif des retours à l'emploi.

Le projet de convention proposé a pour objet de préciser les engagements de chaque partie signataire et notamment ceux du Département.

La Commission Emploi Insertion et Logement, lors de sa séance du 14 février 2019, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre ARCOS-SOCOS, Pôle Emploi, la DIRECCTE, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,

Frédéric BIERRY